

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

P. 12 798.8

OUVERTURE SOLENNELLE  
DES COURS

LE 7 OCTOBRE 1957

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON  
L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU KATANGA

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT  
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1956-1957



1957

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS  
LE 7 OCTOBRE 1957

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

# OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 7 OCTOBRE 1957

---

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON  
L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU KATANGA

---

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT  
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1956-1957

---



1957

---

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

## Séance solennelle d'ouverture des cours

---

*La séance solennelle de rentrée s'est déroulée le lundi 7 octobre 1957 et a débuté par l'hommage de l'Université à ses morts des deux guerres.*

*Les autorités académiques se recueillent devant le Mémorial et tandis que le clairon sonne « Aux champs », Monsieur le Recteur dépose une gerbe de fleurs. Dans la salle académique, l'assistance, debout, s'associe pleinement à cet hommage.*

*Le cortège rectoral pénètre ensuite dans la salle académique où la chorale universitaire, dirigée par le Maître Frédéric Anspach, exécute le « Dein Will gescheh' » extrait du « Choral de la Passion selon Saint Jean » de J. S. Bach.*

*Monsieur le Recteur monte alors à la tribune et s'exprime en ces termes :*

EXCELLENCES,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Comme chaque année, hélas, l'Université a perdu cette année quelques uns de ses collaborateurs.

Nicolas BRAUNSHAUSEN.

Nicolas BRAUNSHAUSEN, décédé à Luxembourg, le 11 décembre 1956, est né en 1874 au Grand-Duché de Luxembourg. Il fait ses études primaires et moyennes à Luxembourg, ses études supérieures à Bonn, Paris et

Berlin. Docteur en philosophie et lettres en 1901 et tenté par la psychologie, il s'initie, à Berlin, au laboratoire du Professeur STUMPF, aux méthodes d'une science encore jeune et peu répandue : la psychologie expérimentale. Cette science, il l'introduit à Luxembourg d'abord, où une chaire est créée pour lui à l'Athénée, puis à Liège, au moment de la naissance de l'Institut supérieur des Sciences pédagogiques annexé à la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université. Nommé chargé du cours de *Psychologie expérimentale* en 1929, il se voit, en 1937, confier les enseignements de la *Psychologie différentielle* et de la *Psychotechnique*. Il est promu au titre de professeur en 1933, admis à l'éméritat en 1944.

M. BRAUNSHAUSEN est un véritable pionnier de la psychologie expérimentale et de l'orientation professionnelle. Il pose des jalons et effectue, dans les différents domaines, des recherches extrêmement actives qu'il résume en sept livres et plus de cent articles. Citons, parmi ses livres : « Die experimentelle gedächtnisforschung », « Einführung in die experimentelle psychologie », « Au seuil de la psychologie expérimentale », « Le bilinguisme et les méthodes d'enseignement des langues étrangères », « L'Étude expérimentale du caractère ».

L'éméritat n'interrompt pas son travail scientifique ; il garde jusqu'à sa mort sa verdeur intellectuelle et son énergie.

M. BRAUNSHAUSEN apporte à son enseignement une érudition solide et beaucoup d'esprit critique. Il est un excellent formateur, non seulement par la valeur de ses leçons, mais par ses qualités humaines tout imprégnées d'une grande bonté, d'optimisme, d'une souriante sagesse.

La compétence de M. BRAUNSHAUSEN et son dévouement l'appellent à jouer dans l'évolution de son pays un rôle important. De 1924 à 1934, il est Échevin de l'Instruction publique de la ville de Luxembourg, en 1937-1938, Ministre de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie du Grand-Duché.

Nicolas BRAUNSHAUSEN laisse parmi nous la vivante image d'un pionnier scientifique, d'un Professeur aimé et respecté dont l'influence sur la jeunesse fut particulièrement bienfaisante.

Nicolas BRAUNSHAUSEN était Chevalier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne, Officier de l'Ordre de la Couronne.

Paul FIERENS.

Paul FIERENS, décédé à Ixelles, le 2 mars 1957, est né en 1895 à Paris. Il fait ses études en Belgique et conquiert, à Bruxelles, le diplôme de Docteur en droit, en 1921.

Le début de sa carrière se déroule à Paris. Il est attaché à la rédaction du « Journal des Débats » ; plus tard, il collabore à « Candide » et aux « Nouvelles Littéraires ». Ses premières publications sont des recueils de poèmes, mais bientôt, la critique et l'histoire de l'art l'absorbent. A la mort de son père, en 1925, Paul FIERENS s'occupe de publier une œuvre posthume importante, l'« Histoire de la peinture flamande des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ».

Dès 1927, il se voit confier à notre Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie certains enseignements de son père : *Histoire de l'Art (temps modernes)*, *Histoire de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts appliqués (temps modernes)*. Il est également chargé, à l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques, du cours d'*Esthétique et philosophie de l'art*, puis, à la Faculté de Philosophie et Lettres, en 1930, d'un cours d'*Esthétique* et, en 1943, d'un cours sur les *Notions d'histoire de l'art et d'archéologie*.

Paul FIERENS est un défenseur ardent de l'art moderne. En contact étroit avec l'École de Paris, il en présente les meilleurs artistes dans d'excellentes plaquettes illustrées. Il consacre à l'évolution de l'esthétique et à la peinture belge de remarquables travaux. Après des études sur

Van Eyck, Memling, Rubens, Rembrandt, les frères Le Nain, il publie des ouvrages sur la « Peinture flamande » (1938-1942), les « Grandes étapes de l'Esthétique » (1945), l'« Art flamand » (1945), « Breughel l'Ancien » (1949).

En 1945, Paul FIERENS est nommé Conservateur et, en 1947, Conservateur en Chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. Il est élu Membre correspondant de l'Institut de France et de l'Académie des Beaux-Arts de Lisbonne, Docteur Honoris Causa des Universités d'Aix-en-Provence et de Montpellier.

Professeur brillant et dynamique, critique éminent, Paul FIERENS reste pour les jeunes un guide et un modèle. Il a apporté à notre Université et à la pensée d'aujourd'hui un tribut dont nous aimons à souligner la valeur.

Paul FIERENS était Officier de l'Ordre de Léopold.

Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, le personnel scientifique a perdu un de ses chefs de travaux,

M. Léon SCHEEPERS, qui, durant de longues années au service de Chimie industrielle, a manifesté un dévouement digne d'éloges.

L'Université a eu le très grand regret de perdre l'un de ses élèves au cours de l'année écoulée :

José-Louis SANTO, étudiant de la 1<sup>re</sup> candidature ingénieur, d'origine portugaise, victime d'un accident de moto.

Quatre membres de notre personnel administratif sont décédés cette année :

M. Louis LABALUE, préparateur technicien ;

M. Jean KETELSLEGERS, préparateur retraité ;

M. Guillaume MOMONT, ancien huissier de M. l'Administrateur-Inspecteur ;

M. Isidore FRANSIS, ancien concierge de l'Institut d'Astrophysique à Cointe.

Aux familles de nos chers disparus, l'Université adresse sa douloureuse sympathie.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de vouloir bien, debout, observer avec moi un instant de silence, en souvenir de nos morts.

*Les lumières s'éteignent et l'assemblée se recueille en écoutant la Cavatine extraite du 13<sup>e</sup> quatuor à corde de Beethoven, exécutée par l'orchestre de chambre de la Ville de Liège, sous la direction du Maître F. Quinet.*

Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours de l'année académique écoulée, huit de nos Collègues ont été admis à l'éméritat ou à la retraite.

Ce sont, dans l'ordre chronologique des arrêtés :

Henri FREDERICQ, Armand DELATTE, Félix ROUSSEAU, Maurice SLUYS, René VIVARIO, Paul CHANTRAINE, Léon GRAULICH et Jean HUBAUX.

Henri FREDERICQ.

Le Professeur H. FREDERICQ a été admis à l'éméritat, à sa demande, le 1<sup>er</sup> octobre 1956.

Né en 1887, il reçoit le diplôme de Docteur en Médecine en 1912. Volontaire de guerre en 1914, médecin au fort de Chaudfontaine, évadé en octobre 1914, il est engagé dans une unité combattante à l'Yser jusqu'en 1917, puis comme médecin dans les hôpitaux du front.

Il est chargé du cours de physiologie à l'Université de Gand en 1919, passe à l'Université de Liège en 1921 où il devient professeur ordinaire en 1923.

D'abord titulaire des chaires de Physiologie générale et spéciale et de la chaire de Chimie physiologique, il est, à sa demande, déchargé de celle-ci en 1934.

Initié à la Science par son père, le célèbre physiologiste Léon FREDERICQ, Henri FREDERICQ se distingue tout de suite par son intense activité scientifique. Ses recherches sur la physiologie, la pharmacologie et l'électrophysio-



logie du muscle et des nerfs cardiaques sont consignées dans 240 articles originaux, mémoires ou monographies qui lui valent d'importantes distinctions scientifiques. Il devient membre d'un grand nombre de sociétés savantes parmi lesquelles l'Académie Royale de Médecine, l'Académie Royale des Sciences de Belgique, l'Académie Nationale de Médecine de Paris, la Physiological Society et l'Académie des Sciences de Bologne ; il est élu Docteur Honoris Causa des Universités du Caire et de Lille.

Professeur distingué, ses enseignements sont vivants et clairs. Il excelle à encourager ses élèves, à les aider, à les défendre. Il facilite grandement leur travail en mettant à leur disposition ses cours publiés : les *Principes de physiologie générale* et un *Traité élémentaire de physiologie*, rédigés avec une remarquable objectivité.

Henri FREDERICQ est appelé aux fonctions rectORALES de 1947 à 1950, période où le pays connaît, en trois ans, trois chefs d'État et trois gouvernements différents, ce qui n'est pas pour simplifier l'exercice d'un mandat qu'il remplit d'ailleurs avec cette distinction, ce savoir-faire et cet humour qui l'ont fait apprécier, tant par ses Collègues que par les étudiants.

M. le Recteur FREDERICQ, ne pouvant être ici aujourd'hui, la médaille lui sera remise à une autre occasion.

Armand DELATTE.

Le Professeur Armand DELATTE a été admis à l'éméritat le 12 octobre 1956.

Né en 1886, il obtient en 1908 le diplôme de Docteur en Philosophie et Lettres de notre Université en présentant une thèse où se révèle déjà son goût pour la littérature pythagoricienne. Après quelques années de voyages d'études à l'étranger, (il est, en particulier, membre belge de l'École française d'Athènes), dont il ramènera une riche moisson, il présente un brillant doctorat spécial en philologie classique en 1923. Il est nommé Chargé de cours en 1923, puis Professeur ordinaire en 1928 et

assure avec une vigueur sans pareille la lourde charge de l'enseignement de la philologie grecque et latine, menant de pair des recherches importantes et un enseignement incomparable.

L'histoire des idées et des institutions religieuses ainsi que l'histoire des sciences constituent son domaine de prédilection.

Il publie plusieurs livres, désormais classiques, dont *Anecdota Atheniensia*, une *Catoptromancie grecque*, et une splendide étude sur les *Mémorables* de Xénophon.

Son activité et sa compétence exceptionnelles en font une des plus éminentes personnalités dans le domaine de la vie intellectuelle de notre pays. Professeur magistral, d'une très grande bonté sous des dehors sévères, la retraite du Professeur Armand DELATTE crée un grand vide au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Notre Collègue est Membre de l'Académie Royale de Belgique, Membre correspondant de l'Institut, Docteur Honoris Causa de l'Université de Lyon.

Le Professeur Armand DELATTE fut Secrétaire du Conseil académique en 1950-1951.

Mon cher Collègue, voulez-vous me permettre de vous offrir, au nom de l'Université, la médaille d'argent gravée à votre nom.

Félix ROUSSEAU.

Félix ROUSSEAU a été admis à l'éméritat le 14 janvier 1957.

Né à Namur, le 14 janvier 1887, il sort de notre Université en 1909 avec le diplôme de Docteur en Philosophie et Lettres (section histoire).

Immédiatement, il aborde une fructueuse carrière d'archiviste. Pendant 20 ans, il est l'âme de la Bibliothèque des Archives générales du Royaume. Bien des chercheurs, jeunes étudiants ou historiens chevronnés, ont recours à lui, apprécient son inlassable bienveillance et bénéficient de la richesse de ses conseils.

L'Université se l'attache en 1943 en tant que Chargé de cours. Il est nommé, en 1946, titulaire du cours de Paléographie du moyen âge. Tous nos licenciés d'histoire depuis 15 ans, lui doivent de savoir déchiffrer diplômes et manuscrits ; ils gardent à leur maître un grand respect mêlé d'affection profonde. Il est d'ailleurs le Président de l'Association des Historiens sortis de notre Université.

Historien de talent, il publie, entre autres importants travaux sur l'histoire du XII<sup>e</sup> siècle dans notre pays : *La Meuse et le pays mosan — Leur importance historique avant le XIII<sup>e</sup> siècle*. C'est un événement dans la littérature historique de la Belgique. Le rôle de notre grand fleuve dans l'histoire du Moyen Age occidental y est mis en relief avec une remarquable clarté.

Félix ROUSSEAU est Membre de la Commission Royale d'Histoire, Membre de l'Académie Royale de Belgique.

Je prie mon Collègue ROUSSEAU de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Maurice SLUYS.

Maurice SLUYS a été admis à la retraite le 23 février 1957.

Né en 1887, il est proclamé Ingénieur des Mines de l'Université de Liège et complète ses études à Edimbourg et en Allemagne.

A partir de 1912, notre Collègue se voit confier un grand nombre de missions de prospection au Katanga, dans le Congo occidental, en Afrique équatoriale française, au Maroc, aux Balkans, en URSS, en Amérique du Sud. Avec feu Ferdinand DELHAYE, il est l'élaborateur de la carte géologique du Congo occidental belge et français.

Engagé volontaire en 1914, il termine la guerre comme lieutenant du génie. En 1941, il devient Conseiller du Gouverneur Général RYCKMANS, puis Chef de direction de la production minière de guerre du Congo belge et

du Ruanda-Urundi, et Président de la Régie des Minerais stratégiques.

Maurice SLUYS est, en 1948, Chargé du cours de *Eléments de géologie* à l'Université de Liège.

Notre Collègue est l'auteur de toute une série de notes et mémoires concernant ses découvertes géologiques. Il est Membre de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie Royale des Sciences coloniales. Il fait partie du Comité de direction de la Commission de géologie du Ministère des Colonies, où ses avis sont très écoutés.

Je prie mon Collègue SLUYS de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

René VIVARIO.

René VIVARIO a été admis à l'éméritat le 2 juillet 1957.

Né à Liège le 1<sup>er</sup> juillet 1887, il termine les études de Pharmacie en 1909, puis obtient en 1911, le diplôme de Docteur en Sciences chimiques. Il est préparateur en 1911, chef de travaux en 1912. Après la guerre, où sa conduite est glorieuse, il est Chargé, en 1920, du cours de *Bromatologie* et de *Pharmacie pratique, galénique et magistrale* à notre Faculté de Médecine.

Travaillant à Paris avec les maîtres de l'époque, il acquiert en Chimie médicale, science encore jeune alors, une compétence qu'il s'empresse de mettre au service de notre Faculté de Médecine en y créant le laboratoire de recherches chimiques. En 1929, il est Professeur ordinaire. L'année suivante, il abandonne le cours de Pharmacie pratique pour se consacrer davantage à la Chimie médicale. Il succède à Monsieur SCHOofs dans l'enseignement de la Toxicologie aux futurs pharmaciens et médecins hygiénistes.

Ses charges extra-universitaires ne l'empêchent à aucun moment de poursuivre ses recherches : dans le domaine de la bromatologie, il tend à établir des méthodes adéquates, à uniformiser le contrôle par des tech-

niques standardisées. Au laboratoire de Chimie médicale de l'Hôpital de Bavière, les sujets les plus divers font l'objet de belles recherches : notamment celles sur les hormones stéroïdes. Autour de lui se groupent des collaborateurs auxquels il ne ménage ni ses conseils, ni son aide efficace, ni ses précieux encouragements. Son excellente connaissance des hommes, sa bienveillance naturelle, qui lui attachent si profondément ses élèves, en font un Collègue d'une courtoisie charmante.

D'importantes distinctions scientifiques consacrent sa valeur : il est Membre titulaire de l'Académie Royale de Belgique, Membre correspondant étranger de l'Académie Nationale de Médecine de France, de l'Académie de Pharmacie de Paris, de l'Académie de Pharmacie d'Espagne. Il est Docteur Honoris Causa des Universités de Paris, Strasbourg, Montpellier et Clermont-Ferrand.

Il vient d'être nommé, pour un terme de deux ans, Professeur à l'Université de Téhéran et va porter au loin, avec un magnifique entrain, son action généreuse et le renom de nos Facultés.

Mon cher Collègue, nos vœux les plus sincères vous accompagnent dans votre nouvelle mission.

Paul CHANTRAINE.

Le Professeur Paul CHANTRAINE a été admis à l'éméritat le 31 juillet 1957.

Il naît à Liège en 1887, y fait toutes ses études et obtient en 1911 le diplôme d'Ingénieur civil des mines. Assistant en 1912, Chargé de cours en 1920, Professeur ordinaire en 1925, il renouvelle entièrement l'enseignement de la technologie du constructeur, enrichissant nombre de générations d'ingénieurs de ses connaissances approfondies dans le domaine des machines-outils. En 1933, il crée le cours de métrologie, destiné aux sections des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électriciens-mécaniciens. Il est vraiment un maître dans toutes les branches de l'organisation et de l'exploitation des ateliers

de construction mécaniques. Il crée de toutes pièces, avec l'aide de quelques collaborateurs, un laboratoire de technologie et de métrologie dont l'activité est connue en Belgique et à l'étranger.

Il rend son enseignement particulièrement vivant en l'illustrant de nombreux exemples vécus dans l'industrie. Sa grande compétence l'a d'ailleurs, depuis le début de sa carrière, appelé aux fonctions de Directeur-Gérant de la Société des Constructions mécaniques de Longdoz et il excelle à rendre fertile l'interférence de ses deux activités d'enseigneur et de chef d'industrie.

Subtil conducteur d'hommes, il aime ses élèves, auxquels il laisse le plus d'initiative possible.

Paul CHANTRAINE a publié d'importants mémoires relatifs aux calculs d'architecture industrielle, qui font autorité tant à l'étranger que chez nous.

M. le Professeur CHANTRAINE étant empêché, la médaille lui sera remise ultérieurement.

#### LÉON GRAULICH.

LÉON GRAULICH a été admis à l'éméritat le 3 août 1957.

Il naît à Verviers en 1887. Il n'a pas encore 20 ans lorsqu'il conquiert, à l'Université de Liège, le diplôme de Docteur en Droit. Dès 1912, la Faculté de Droit se l'attache comme Chargé de cours. Elle lui confie l'enseignement du *Droit civil* et du *Droit international privé*. LÉON GRAULICH est Professeur extraordinaire en 1919, Professeur ordinaire en 1922, Doyen de la Faculté de Droit en 1926-27 et en 1938-39, Recteur de l'Université pendant la guerre de 1939 à 1945.

Ces quelques dates jalonnent une carrière qui nous frappe tous par son unité et par son rayonnement. C'est que, chez LÉON GRAULICH, un grand esprit est mis au service d'un grand cœur. Son intelligence, pénétrante et synthétique, qui en fait un professeur et un chercheur remarquables, reçoit de sa générosité une impulsion qui l'oriente vers l'aspect social des problèmes ; ses premières

études sur le travail des femmes et des enfants, sur le travail dans les mines, le montrent bien. Et si son enseignement a un renom vraiment exceptionnel, ce n'est pas seulement parce que les étudiants voient s'aplanir toute difficulté devant la clarté et la précision de l'exposé, mais parce que, à chaque pas, ils sentent la pulsation de la vie, parce qu'ils comprennent la valeur du Droit comme agent du progrès social, comme facteur du maintien des vertus qui font la dignité de l'homme.

Ses étudiants vont vers lui : ceux qui souhaitent une direction scientifique, mais aussi les inquiets, les tourmentés. Il les reçoit tous et son accueil est si simple, si bienveillant, et si grande sa noblesse de pensée qu'il crée d'emblée un climat de confiance. Les étudiants le quittent enrichis ; les meilleurs deviennent ses disciples. Combien de fois ces jeunes, devenus des hommes, se sont-ils tournés, aux heures graves, vers cette lumière qu'il leur avait donnée.

La Faculté de Droit de Paris l'appelle à donner des leçons et lui confère le grade académique de Docteur Honoris Causa.

Le Rectorat de Monsieur GRAULICH nous a révélé chez ce méditatif, une énergie calme et inébranlable. Sans ostentation, sans hésitation, il lutte. Il défend les professeurs écartés de leur enseignement, les étudiants menacés du travail obligatoire, il défend les professeurs et les étudiants arrêtés par l'ennemi, il défend l'intégrité de sa maison. Quel que soit le danger, il est là, résolu. Il garde notre Université dans l'honneur.

C'est à lui que nous devons la création, à l'Université de Liège, d'un service social efficace et bienfaisant.

C'est en récompense à ses mérites exceptionnels que, sur la proposition du Gouvernement, le Roi a octroyé récemment à notre Recteur de guerre la plaque de Grand Officier de l'Ordre de Léopold avec ruban à liseré d'or.

M. GRAULICH étant empêché d'être des nôtres aujourd'hui, la médaille lui sera remise à une autre occasion.

Jean HUBAUX.

Jean HUBAUX a été admis à l'éméritat, à sa demande, le 1<sup>er</sup> octobre 1957.

Né en 1894, il obtient le diplôme de Docteur en Philologie classique en 1919, après avoir fait, comme volontaire en 1914, toute la guerre dans les tranchées. Il est Chargé de cours d'*exercices philologiques dans les langues latines* en 1924, et des cours de *traduction à livre ouvert de textes latins* en 1927, des *éléments de paléographie latine* et d'*histoire approfondie de la littérature latine* en 1930. Il est promu à l'ordinariat en 1932.

Remarqué d'abord par ses travaux sur les thèmes bucoliques dans la poésie latine, puis par l'interprétation qu'il donna du grand bas-relief de l'abside de la basilique de la *Porta Maggiore* à Rome, il consacre bientôt sa réputation parmi les historiens de la religion par son étude intitulée : *Plongeon rituel, Le mythe du phénix dans les littératures grecques et latines, Les grands mythes de Rome*, etc.

Nous savons aussi qu'il achève en ce moment, en collaboration avec M<sup>me</sup> HUBAUX, une monumentale étude sur le légendaire latino-étrusque du IV<sup>e</sup> siècle avant J. C.

Jean HUBAUX est Membre de l'Académie Royale des Lettres de Belgique. Il achève aujourd'hui son mandat de Secrétaire du Conseil académique.

Tous, élèves et Collègues, ressentent fortement le départ d'un homme plein de verve, de bonne humeur et d'entrain, qui sait manier, avec un humour et une amabilité exceptionnels, le paradoxe pour lequel il manifeste une telle prédilection.

Fondateur, en 1934, du théâtre universitaire grâce auquel des dizaines d'étudiants abordent chaque année, de l'intérieur, un chef-d'œuvre du passé auquel ils rendent vie, et qui est en réalité le plus ancien des clubs interfacultaires de notre Université, il nous a offert d'inoubliables soirées. Je veux espérer qu'il voudra bien



encore patroner ce théâtre dont il n'a cessé d'être le très brillant animateur.

Mon cher Monsieur HUBAUX, veuillez accepter la médaille d'argent de l'Université, gravée à votre nom.

Au nom de l'Université je souhaite à tous nos Collègues qu'une longue vie puisse leur permettre, pendant longtemps encore, de contribuer au prestige scientifique de cette maison.

\* \* \*

*Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Administration pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université pendant l'année 1956-1957 :*

Le nombre des élèves inscrits à l'Université de Liège pendant l'année académique 1956-1957, s'est élevé à 4.093, dont 893 étudiantes et 214 étrangers, soit une augmentation de 280 par rapport à l'année précédente.

L'accroissement du nombre d'inscrits est d'une amplitude particulière pour les candidats au grade d'ingénieur (411 au lieu de 364) ; au grade de licencié en sciences ou de pharmacien (642 au lieu de 537) ; et au grade de licencié en philosophie (511 au lieu de 445).

Il y a lieu de nous réjouir de l'augmentation du nombre des candidats ingénieurs et des candidats en sciences dont notre pays, très industrialisé, a un pressant besoin.

En 1955-1956, 4.421 inscriptions aux examens ont été enregistrées, 2.415 ont été suivies d'un succès, 834 grades ont été décernés.

La diminution du nombre total de ces inscriptions par rapport à l'année précédente, trouve sa cause dans une amélioration des résultats de première session ; très rares sont les sections où moins d'1/3 des récipiendaires ont été admis.

D'autre part, si on recherche pour l'ensemble des deux sessions, le pourcentage de réussites relativement au nombre d'élèves inscrits aux cours, on constate que, sauf pour les premières épreuves de candidatures préparatoires au Droit, en Sciences politiques et sociales et en Sciences naturelles et médicales, ce pourcentage dépasse la moitié ; pour atteindre souvent les 8 et les 9/10 les dernières années d'Université. Ces résultats sont rassurants.

Ils pourraient, à notre sens, être bien meilleurs encore si nous pouvions réaliser certaines réformes et améliorations.

A. L'ampleur de beaucoup de cours théoriques devrait être abrégée. Notre Conseil d'Administration et notre Conseil académique se préoccupent du problème. Dans le but de faciliter la tâche des étudiants, certaines réductions, parfois importantes, sont déjà décidées. En outre, la répartition des matières entre les différentes épreuves d'un même examen a, çà et là, été modifiée de manière à éviter la surcharge de certaines années.

B. Un pas décisif pourrait être fait si nos élèves pouvaient davantage être guidés au cours de leurs études.

Quelque grands que soient le zèle du professeur et son art pédagogique, il ne peut suivre chacun de ses disciples que dans le cas tout à fait exceptionnel où son cours ne s'adresse qu'à de rares auditeurs ; en dehors de cette hypothèse, et surtout dans les années de candidatures auxquelles sont inscrits des centaines d'étudiants, les contacts personnels sont pratiquement inexistants, parce qu'impossibles.

D'où deux inconvénients majeurs :

l'étudiant, abandonné à lui-même au cours de l'année, peut ne pas apercevoir que sa méthode de travail est mauvaise, sa compréhension imparfaite, ses raisonnements erronés ;

il est, en fin d'année, jugé à la suite d'une seule inter-

rogation à laquelle il est soumis dans les plus mauvaises conditions physiques et morales ; il est fatigué par la « bloque » des dernières semaines ; il est ému par l'importance même de l'enjeu ; le résultat de son examen va dépendre, dans une mesure trop large, de son tempérament, souvent même de sa première réponse qui, suivant le cas, le découragera ou lui vaudra l'assurance et le calme indispensables.

Cette situation regrettable ne fera que s'aggraver avec l'augmentation du nombre des étudiants et avec l'accession, d'ailleurs tout à fait souhaitable, aux études supérieures, d'enfants issus de milieux sans antécédents universitaires, qui ne trouveront donc pas en famille les conseils qui leur éviteraient, au moins dans une certaine mesure, déconvenues et difficultés.

Un seul remède : la nomination d'assistants et de chefs de travaux en nombre suffisant pour que chacun de ceux-ci ait la responsabilité d'un groupe de 25 à 50 étudiants (suivant les matières et les années d'études), qu'il guidera lors des exercices pratiques, qu'il aidera régulièrement dans leurs études et leurs difficultés, et dont il pourra ainsi, en fin d'année, apprécier la valeur. Quelle garantie cette première appréciation ne constituera-t-elle pas pour l'exactitude du verdict du professeur qui aura procédé à l'examen final ? Le facteur chance qui, dans l'état actuel des choses, est impossible à éliminer, sera désormais inexistant. C'est tout au long de l'année que l'étudiant aura pu être jugé, au moins au premier degré, par celui-là même sous la direction duquel il aura journallement travaillé. L'intervention du Professeur se réduira à un contrôle. J'entends l'objection : Avez-vous chiffré le coût de la réforme préconisée ? — Je réponds : Vous rendez-vous compte du profit qui résulterait pour le pays tout entier de la réalisation de l'idée ici défendue ? Ce profit est certes hors de proportion avec la dépense qu'il nécessiterait. En effet, l'innovation préconisée permettrait d'éviter le découragement

d'élèves aptes aux études supérieures, mais manquant de direction ; d'écarter plus rapidement, donc avec un minimum de préjudice pour les intéressés qui pourraient se reclasser aisément ailleurs, les étudiants inaptes. Elle garantirait — allant de pair avec une réduction des leçons ex cathedra faites à un grand nombre au profit d'une intensification des exercices pratiques faits en petit comité et prenant, dès lors, le tour de conversations ou de colloques, — une formation moins superficielle et moins livresque qui donnerait plus sûrement à nos élèves les qualités nécessaires pour occuper, dans leur spécialité, des fonctions dirigeantes, et assumer les responsabilités qui y sont attachées.

Une bonne récolte postule de bonnes semences sur le prix desquelles il est toujours déraisonnable de lésiner. Personne ne conteste que c'est de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique que dépend actuellement le progrès d'un pays. Et la recherche d'ailleurs est la condition et l'essence même d'un enseignement de caractère vraiment universitaire. Ces assistants qui aideront à une meilleure formation de nos étudiants augmenteront le nombre de nos chercheurs et, même s'ils ne font pas une carrière universitaire, seront des éléments d'élite de notre société.

Ne perdons pas de vue d'ailleurs que le renforcement envisagé du personnel scientifique ne pourra se faire que par paliers ; il faudra d'abord former un nombre suffisant d'élèves qui pourront et qui voudront accepter de faire, au moins à leurs débuts, une carrière scientifique. Cela ne se fera pas d'un coup ! Et observons surtout que dix millions représentent le traitement de quatre-vingts assistants (sans déduction des retenues fiscales) ; autrement dit, que la rémunération nette de quatre-vingts assistants est égale à la dix millième partie du budget de 1958 !

C. On ne fait vraiment bien que ce que l'on fait avec joie. Ceci suppose un certain confort que, malheureu-

sement, nous ne pouvons, dans bien des cas, offrir ni à nos élèves ni même à nos professeurs. Sait-on que certains d'entre nous n'ont pas à l'Université une pierre où reposer leur tête, une table où déposer leurs livres? Aucune pièce, si exigüe soit-elle, n'est à leur usage exclusif! Par ailleurs, que d'auditoires vétustes aux bancs quasi centenaires, dont l'âge est attesté par les noms qui s'y trouvent gravés. On y retrouve ceux des grands pères des étudiants d'aujourd'hui, et des successeurs immédiats des professeurs de 1817. Que de laboratoires mal équipés, malsains et, en outre, trop petits pour le nombre d'élèves qui devraient pouvoir y travailler librement; trop vétustes pour répondre aux besoins actuels de la recherche. On rougit en pensant à l'Institut de Chimie ou de Botanique. Il faut absolument mettre fin, dans les délais les plus brefs, à pareille situation véritablement indigne de notre haut enseignement.

*D.* Dans un ordre d'idées analogue, l'étudiant, rentré de l'Université, doit trouver un « chez lui » accueillant où il aimera séjourner parce qu'il s'y sent à l'aise; qu'il peut y travailler en paix, y rencontrer des camarades; qu'il trouve à portée de la main les distractions nécessaires et le complément de lecture indispensable à sa formation d'homme.

Trop de nos élèves ne peuvent s'offrir qu'un « quartier » comme on dit chez nous, trop souvent sommaire et parfois même sordide. Comment blâmer leurs occupants de n'y passer que les heures de la nuit et de distribuer celles du jour entre l'Université et les cafés — ces derniers se voyant parfois attribuer, je ne dis pas la meilleure, mais la plus large part.

La construction de hômes est une nécessité qui, elle aussi, s'imposera de plus en plus au fur et à mesure que la clientèle universitaire se démocratisera.

Grâce au concours de généreux mécènes et à des subsides gouvernementaux — profond merci à tous ceux qui

nous ont ainsi aidés — le Patrimoine a pu mettre en chantier au Boulevard d'Avroy un Hôte actuellement en cours de construction qui pourra être occupé en 1959 par 104 étudiants et 25 étudiantes.

Ceci reste évidemment très insuffisant. Il importe qu'à bref délai tout étudiant qui le veut puisse s'installer dans des immeubles conçus pour lui et adaptés à ses besoins.

Voilà évidemment un gros programme. Nous avons cependant le ferme espoir de le réaliser dans un temps relativement court.

C'est que le Gouvernement, sensible à nos prières répétées et énergiques, a porté les crédits de fonctionnement et d'équipement de nos laboratoires et services de 22.100.000 F qu'ils étaient en 1954 et de 31.625.000 F qu'ils étaient en 1956, à 36.900.000 F en 1957, compte tenu d'un crédit supplémentaire virtuellement acquis ; il a majoré de 4.000.000 le plafond des rémunérations du personnel, ce qui permet la création d'un certain nombre d'emplois nouveaux dans le cadre scientifique et administratif ; enfin il a donné vie officielle à notre Bureau technique, ce qui va nous permettre de mener à bien dans un temps relativement bref les plans, études et devis nécessaires à l'exécution des travaux de construction en vue de la réalisation desquels a été votée la loi du 22 juin 1953. Si nous n'avons pu, jusqu'ici, dépenser que 110 des 375 millions qui nous étaient destinés, c'est à raison de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Département des Travaux publics de dresser les documents préliminaires indispensables.

A ces améliorations dont on ne peut surestimer l'importance et qui nous ont permis déjà de remédier à certaines carences chaque jour plus évidentes et plus graves parce que chaque jour plus anciennes, à ces améliorations dis-je, s'ajoutent des perspectives, non à longue échéance mais pour le proche avenir.

On nous annonce un projet de loi qui transférera au

Patrimoine de notre Université les droits d'inscription aux examens et aux cours. Notre Patrimoine universitaire va ainsi retrouver en francs d'aujourd'hui la puissance d'achat des revenus dont il disposait à ses débuts. C'est pour nous, comme le chante Carmen, cette chose enivrante : « La Liberté ». Nous en userons d'ailleurs mieux que ne le fit l'héroïne de Mérimée.

Nous allons d'abord pouvoir participer financièrement à la gestion de hômes universitaires de manière à alléger, dans toute la mesure du possible, le coût des études supérieures ; organiser la surveillance médicale de nos élèves ; encourager par tous moyens les activités estudiantines de caractère sportif, artistique et éducatif, si importantes pour la formation, et si nécessaires dans la vie pour faciliter l'accomplissement dans la joie de la tâche quotidienne.

Nous pourrons aussi, en toute indépendance, poursuivre efficacement notre rôle traditionnel de développement de la haute culture en nous attachant des jeunes gens qui, au sortir de l'Université, ne peuvent, quoique doués des qualités nécessaires à la recherche scientifique, répondre à leur vocation, empêchés que nous sommes, par les inflexibles règles des cadres administratif ou scientifique, de leur procurer les ressources nécessaires ; en anticipant parfois sur certaines décisions ministérielles qu'un formalisme administratif exagéré retarde de manière par trop préjudiciable ; en subsidiant l'organisation de colloques, de journées où sont débattues par des spécialistes venus de tous les horizons, certains grands problèmes d'intérêt essentiel ; en permettant à nos jeunes chercheurs de se rendre à l'étranger pour compléter leur information, se rendre compte des progrès réalisés ailleurs, des méthodes suivies, des résultats obtenus. Et tout cela avec un minimum de formalités, de telle sorte que l'intervention peut, le cas échéant, être immédiate !

D'autre part, notre Conseil d'Administration a éla-

boré un avant projet de loi qui mettrait à notre disposition, à partir de 1959, tout d'abord le solde inutilisé du fonds des constructions scolaires de 1953 ; faute de bureau technique nous n'avons pu — je viens de le dire — dépenser que 110 millions sur les 375 qui nous étaient destinés ; ensuite, des millions nouveaux qui nous permettraient de construire les hômes d'étudiants et les nouveaux instituts nécessaires. L'accueil fait par le Ministre à cette suggestion nous permet d'espérer fermement sa prochaine réalisation.

Le miracle du Val-Benoît va se renouveler ! On parlera de nouveau à Liège des chantiers du Recteur !

Ce n'est pas tout. A côté de ces projets de lois, on nous annonce des arrêtés royaux. L'un dotera notre personnel administratif du statut attendu depuis maintenant quatre ans. On ne dira pas qu'il est improvisé ! Nous allons enfin pouvoir apprécier nous-mêmes l'aptitude des candidats aux fonctions si spéciales, si particulières qu'ils doivent exercer chez nous.

Le « Statut » sera accompagné ou suivi à très bref délai d'un arrêté fixant le cadre du personnel et les conditions d'accession aux différents emplois, ce qui permettra au Conseil d'Administration, investi du droit de nomination, de mettre petit à petit à chaque place celui de nos agents qui possède au plus haut degré les aptitudes nécessaires pour l'occuper.

Enfin, on nous assure qu'au prochain budget figurera une nouvelle majoration des crédits-traitements qui permettra la création d'emplois nouveaux dans les cadres scientifique et administratif. Ceci comblera nos vœux pourvu seulement que l'arrêté modificatif des cadres ne se fasse pas trop attendre ; pourvu aussi que les majorations des crédits soient substantielles : nous avons, au point de vue personnel, un retard à combler. Depuis 1953, c'est à dire depuis 5 ans, le cadre de notre personnel administratif a augmenté sur le papier de deux unités, sur un ensemble de 400 agents ; en fait, le défaut de



statut l'a diminué en qualité et en nombre. Et cela, alors que de nouveaux services se créent, que d'autres se développent, que les locaux occupés se multiplient, et que le nombre d'heures de travail se réduit. Seule une augmentation massive pourra rétablir une situation normale.

Quant au cadre du personnel scientifique, j'ai dit plus haut pourquoi et comment il doit, lui aussi, être, le cas échéant par étapes, cependant pas trop nombreuses, résolument et considérablement majoré.

J'arrête ici mon rapport. Il est évidemment impossible pendant les courtes minutes dont je dispose d'exposer, ne fût-ce que dans les grandes lignes, la vie, une année durant, des diverses institutions universitaires. La brochure annuelle consacrée à la relation de la présente séance donnera à mes auditeurs tous les détails qu'ils pourraient désirer.

Aussi bien, m'a-t-il paru préférable de limiter mon exposé à un sujet qui nous préoccupe beaucoup. C'est que nous avons présente à l'esprit la nécessité de maintenir toujours notre enseignement à la hauteur des exigences de l'évolution sociale, économique ou industrielle. Mais la continuité et le développement de cette politique ne peuvent être assurés sans l'intervention gouvernementale. Nous voulons croire que cette intervention sera suffisamment généreuse pour que le rapport de l'an prochain puisse annoncer la réalisation non seulement des promesses qui ont été faites, mais encore des souhaits que nous venons de formuler. A cette condition seulement, qu'on en soit bien convaincu, notre Alma Mater pourra remplir intégralement son rôle : être le foyer de culture désintéressé qu'elle a été jusqu'ici et qu'elle entend passionnément rester.

\*  
\*  
\*

*Monsieur le Recteur reprend la parole et déclare :*

Un arrêté royal du 18 juillet 1957 appelle aux fonctions de Secrétaire du Conseil académique, pour l'année 1957-1958, M. Jacques ROSKAM, Professeur ordinaire près la Faculté de Médecine.

Je me réjouis de cette future collaboration.

A M. le Professeur HUBAUX, Secrétaire du Conseil académique sortant, j'adresse ma gratitude pour les services qu'il nous a rendus à l'occasion des réunions du Conseil académique.

Je lui donne la parole.

*Monsieur le Professeur Hubaux, Secrétaire du Conseil académique sortant, s'exprime en ces termes :*

Aux termes d'un arrêté royal du 19 août 1957 :

M. Marcel DUBUISSON, Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences de l'Université de l'État à LIÈGE, est maintenu pour un nouveau terme de quatre ans, prenant cours le premier octobre 1957, dans son mandat de Recteur de la dite Université.

M. Victor GOTHOT, Professeur ordinaire à la Faculté de Droit de l'Université de l'État à LIÈGE, est maintenu pour un nouveau terme de quatre ans, prenant cours le premier octobre 1957, dans son mandat de Vice-Président du Conseil d'Administration de la dite Université.

*L'orchestre de chambre interprète l'Adagio, extrait de la symphonie n° 13 de J. Haydn.*

*Monsieur le Recteur reprend la parole et s'exprime de la manière suivante :*

L'Université a la fierté de pouvoir aujourd'hui remettre à quatre illustres représentants de la Science contemporaine la plus haute de ses distinctions.

Sur la proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres, le Conseil académique, en sa séance du 20 novembre 1956, a conféré le grade de Docteur Honoris Causa à :

M. le Professeur ALAZARD, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres d'Alger ;

M. le Professeur RENOUVIN, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres de Paris.

Sur la proposition de la Faculté des Sciences appliquées, le Conseil académique, en ses séances du 20 novembre 1956 et du 22 février 1957, a conféré le grade d'Ingénieur Honoris Causa à :

M. le Professeur ESCANDE, Membre de l'Institut, Directeur de l'École nationale supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique et d'Hydraulique ;

l'Amiral Lewis L. STRAUSS, Chairman of United States Atomic Energy Commission.

Mes Chers Collègues,

Le Conseil académique, en vous conférant cette haute distinction, a voulu reconnaître l'éclat exceptionnel de vos travaux et la reconnaissance de notre Université.

Les professeurs DOSSIN, DEMOULIN, SCHLAG et DANZE vont, en quelques mots, rappeler à l'assemblée les mérites transcendants qui illustrent les noms de M.M. ALAZARD, RENOUVIN, ESCANDE et de l'Amiral STRAUSS.

*Présentant M. le Professeur J. ALAZARD, M. le Professeur G. DOSSIN s'exprime en ces termes :*

Le nom de M. Jean ALAZARD que l'Université de Liège inscrit avec une reconnaissante admiration sur la liste de ses *Docteurs Honoris Causa* est celui d'un des représentants les plus éminents de l'histoire de l'art. Une brillante carrière et une œuvre scientifique riche de travaux aussi remarquables que nombreux ont assuré à M. Jean ALAZARD un crédit et une notoriété insignes.

Agrégé d'histoire, Docteur-ès-lettres, Secrétaire général de l'Institut français de Florence, Maître de conférences à l'Université de Grenoble, Professeur à l'Université d'Alger, dont il devint le Doyen en 1948, créateur et

Directeur du « Musée national des Beaux-arts » d'Alger, Directeur de l'« Institut d'urbanisme » de l'Université d'Alger, telles sont les principales étapes d'une carrière où l'enseignement, la recherche et l'action sont menées de front avec un égal succès.

Historien de l'art, M. Jean ALAZARD a écrit une vingtaine d'ouvrages et de multiples articles ou chroniques, où s'affirment la solidité de l'information, la justesse du sens critique et l'originalité des vues. Son étude sur *Ingres et l'Ingrisme* et surtout son œuvre magistrale sur *L'Art italien* ont pris rang de classiques dans la bibliographie relative à l'art français moderne ou à l'art italien. Naguère, l'Université de Rome, par l'octroi du Doctorat *Honoris Causa*, et la Ville de Florence, par la remise solennelle de la Médaille d'or de la Ville, ont reconnu en lui, outre l'historien éminent de l'art italien, l'italianisant de haute classe qu'il s'est affirmé.

Malgré ses multiples et lourdes tâches, M. Jean ALAZARD n'a cessé, depuis de longues années, de témoigner à notre pays et à notre Université les marques d'une amitié et d'une estime agissantes auxquelles nous attachons le plus grand prix. Dès 1938, il organisait dans « son » musée d'Alger, avec la collaboration de notre collègue M. Leo Van Puyvelde, une exposition d'art belge. Aussi bien avait-il déjà tenu à réserver dans ce musée qu'il organisait une salle aux meilleurs de nos peintres et de nos sculpteurs. A l'Institut des Hautes Etudes de Belgique à Bruxelles, il est un des conférenciers les plus appréciés et à notre *Institut d'histoire de l'art et d'archéologie* il est venu à maintes reprises exposer à nos étudiants les résultats de ses recherches les plus récentes. Nous n'oublions surtout pas que c'est à sa sollicitude que plusieurs de nos Collègues doivent l'honneur d'avoir pu prendre la parole à cette Université d'Alger où enseignèrent et enseignent encore une pléiade de savants renommés.

Aussi est-ce avec une vive joie et une amicale gratitude que l'Université de Liège a tenu à décerner le titre de *Docteur Honoris Causa* à l'éminent maître des études d'histoire de l'art, M. Jean ALAZARD.

*Présentant M. le Professeur P. RENOUVIN, M. le Professeur R. DEMOULIN, s'exprime en ces termes :*

M. Pierre RENOUVIN, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de Paris, est le Maître incontesté de l'Histoire contemporaine en France.

En 1921, Pierre RENOUVIN, défendait sa thèse doctorale sur les *Assemblées provinciales de 1787*. Mais l'histoire des événements tout récents, auxquels il avait brillamment pris part, et dont il sortait meurtri, l'attira.

Il se consacra à réunir la documentation relative à la première guerre mondiale et à étudier, avec un sens critique acéré, les énormes fonds rassemblés par ses soins à la Bibliothèque d'Histoire de la Guerre, à Vincennes. En 1923, appelé à la Sorbonne pour y faire un enseignement nouveau sur l'étude critique des sources de cette histoire, il s'assura rapidement une grande notoriété par de remarquables publications. Devenu titulaire de la chaire d'histoire contemporaine, ce disciple d'Émile Bourgeois élargit singulièrement l'histoire diplomatique et il s'efforça de rechercher les explications profondes de l'évolution des relations entre les États.

A cet historien éminent, Halphen et Sagnac confièrent la rédaction du tome XIX de leur célèbre collection « Peuples et civilisations ». Ce grand livre « La Crise Européenne et la Première Guerre Mondiale, 1904-1919 » est aux dires de bons juges qui ne sont pas français, le meilleur qui existe sur cette période décisive de l'histoire du monde.

M. Pierre RENOUVIN dirige une collection embrassant l'histoire des relations internationales depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, qui a été accueillie avec une grande faveur par un public très large. Il a lui-même rédigé,

dans cette collection, deux volumes sur le XIX<sup>e</sup> siècle et nous aurons bientôt le plaisir de lire son tome VII sur les *Crises du XX<sup>e</sup> siècle*.

Pierre RENOUVIN, Professeur jouissant d'une audience exceptionnelle auprès de ses étudiants, et Directeur depuis plus de dix ans de la *Revue Historique*, exerce une influence profonde sur la jeune école historique française.

Il ne croit pas aux explications unilatérales et ne veut pas mettre l'histoire au service de quiconque.

Nos étudiants, lors de ses leçons et du colloque qu'il a présidé ici, ont été éblouis par la clarté de ses exposés, par la largeur de ses vues et par sa noble impartialité. Aux professeurs et aux étudiants de notre Université il a donné maintes preuves de sa sympathie agissante.

C'est un témoignage de la reconnaissance de notre Université qui va être décerné à cet historien éminent, Pierre RENOUVIN, un homme qui attire autant d'admiration que son œuvre.

*Présentant M. le Professeur L. ESCANDE, M. le Professeur A. SCHLAG s'exprime en ces termes :*

M. le Professeur ESCANDE, Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique et d'Hydraulique de Toulouse est, à l'heure actuelle, un des hydrauliciens les plus éminents, et il n'est guère de chapitre de l'hydraulique auquel il n'ait apporté une contribution importante.

Dès 1924, il publiait un remarquable mémoire sur la similitude des fluides incompressibles pesants, qui a puissamment contribué aux progrès de la technique des essais sur modèles réduits.

Dans la suite, ses travaux ont porté sur de nombreux domaines de l'hydraulique et notamment sur les veines liquides, sur les barrages déversoirs, sur les vannes de fond, etc.

Dans les dernières années, c'est la question des sur-

pressions dans les conduites forcées qui a davantage retenu son attention.

Il a fait à leur sujet de très nombreuses études tant théoriques qu'expérimentales. Des multiples problèmes qu'il a résolus pour l'industrie, il a su tirer des conclusions générales qui ont fait de lui le spécialiste mondial incontesté des cheminées d'équilibre.

Ces travaux ont valu à M. ESCANDE de brillantes distinctions scientifiques ; entre autres il est : Membre de l'Institut de France ; Membre Correspondant de diverses Académies des Sciences et Docteur Honoris Causa de plusieurs Universités.

Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, il remplit en France d'importantes fonctions ; il est notamment Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique.

En qualité de Directeur des Laboratoires de Toulouse et de Banlève, M. ESCANDE a étudié sur modèles réduits, de nombreux ouvrages réalisés tant en France qu'à l'étranger. Il a su s'entourer d'une remarquable pléiade de collaborateurs enthousiastes qui contribuent au haut renom de ces Laboratoires.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait été et soit encore le conseil scientifique de nombreuses entreprises ou sociétés industrielles.

Son grand mérite est d'avoir, en dominant magistralement la science de l'hydraulique, su allier harmonieusement les études théoriques et les recherches expérimentales, de manière à ce qu'elles se confirment mutuellement, et d'avoir poussé la solution des problèmes qu'il abordait, jusqu'à leur application à des cas pratiques bien concrets. Il a ainsi montré qu'il réunissait en lui les qualités d'un grand savant et d'un éminent ingénieur.

C'est en raison de ces titres que la Faculté des Sciences appliquées a proposé au Conseil Académique d'attribuer

à M. Léopold ESCANDE, le diplôme d'ingénieur *Honoris Causa*.

*Présentant l'Amiral Lewis L. STRAUSS, M. le Professeur J. DANZE s'exprime en ces termes :*

Notre nouvel Ingénieur *Honoris Causa*, l'Amiral Lewis Lichtenstein STRAUSS est Docteur en Sciences et Docteur en Droit. De nombreuses universités américaines lui ont décerné le titre honorifique de Docteur.

Officier de réserve de la marine américaine, il a été promu en 1945 au rang de Contre-Amiral.

A côté de sa très grande activité dans les domaines financiers et industriels, il s'est constamment intéressé aux problèmes sociaux et aux progrès scientifiques ; en particulier il est Président de l'Institut pour l'avancement des sciences de l'Université de Princeton.

Membre de la Commission de l'Énergie atomique en 1946, il en a été élu Président en 1953 après avoir été le Conseiller privé du Président Eisenhower pour les questions nucléaires. Dans ces éminentes fonctions, il a eu une influence déterminante sur la politique de ce puissant organisme qui coordonne les gigantesques efforts scientifiques et industriels des États-Unis en vue d'utiliser l'énergie atomique. C'est grâce à son action personnelle qu'ont été divulguées les découvertes fondamentales qui permettront à l'humanité d'utiliser, à des fins pacifiques, les énormes ressources de cette nouvelle espèce d'énergie.

L'Amiral STRAUSS est un ami de longue date de notre pays. Pendant la première guerre mondiale, comme Secrétaire de Herbert Hoover, il a visité la Belgique pour lui apporter une aide humanitaire. Il fut également un des cinq délégués des États-Unis qui signèrent à la Convention d'Armistice en 1949. Il est Membre du Conseil de la Belgian American Educational Foundation depuis sa création et Directeur de cet organisme depuis 1932.



En tant que Membre de la Commission de l'Énergie atomique, il a négocié, au cours des dix dernières années, différents accords avec le Gouvernement belge, au sujet de questions relevant de l'utilisation de l'énergie atomique. En particulier, il a signé, le 15 juin 1955, la convention, entre les États-Unis et la Belgique, pour les échanges d'informations relatives à l'utilisation de l'énergie atomique ; convention qui a placé notre pays dans une situation privilégiée vis-à-vis des autres nations alliées.

L'Amiral STRAUSS a démontré, par sa brillante carrière, qu'il possédait, au plus haut degré, les qualités d'organisateur. L'ingénieur ne peut remplir pleinement sa mission s'il ne possède pas le sens de l'organisation. Dans les complexes que constituent aujourd'hui les entreprises industrielles, les chefs se recrutent parmi ceux qui savent prévoir à longue échéance, organiser le travail, coordonner les efforts, prendre les plus lourdes responsabilités. A ce point de vue, l'Amiral STRAUSS s'est révélé comme un grand ingénieur.

C'est pour lui témoigner notre gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à notre pays et à ses institutions scientifiques, pour rendre hommage à ses hautes qualités d'organisateur que l'Université de Liège a décerné à l'Amiral STRAUSS le titre d'Ingénieur *Honoris Causa*.

*Monsieur le Recteur s'avance vers M. ESCANDE et l'Amiral STRAUSS et leur remet en même temps que le diplôme et l'épitoge, la médaille de l'Université.*

M.M. ALAZARD et RENOUVIN, empêchés, n'ont pu assister à cette cérémonie. Leur diplôme est remis au représentant de M. l'Ambassadeur de France.

M.M. ESCANDE et STRAUSS remercient l'Université de l'honneur qui leur est fait.

*Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours qui a pour thème « L'Université de Liège au Katanga ».*

Il y a un an, à cette même tribune, je terminais mon allocution intitulée « Métamorphoses à l'Université », en souhaitant la constitution d'une équipe scientifique interdisciplinaire pour l'étude d'une région de notre Colonie, sous l'égide de notre Fondation pour les recherches scientifiques au Congo : FULREAC.

Ce projet est né de deux considérations ; la première qu'il convient de fortifier, dans nos Facultés, l'esprit d'équipe, en augmentant les contacts entre les différents services, en multipliant les occasions de collaboration ; la seconde que l'Afrique pose des problèmes d'une complexité telle qu'il apparaît nécessaire, dans la plupart des cas, d'avoir recours à une action scientifique menée par des équipes de savants de toutes disciplines agissant ensemble.

Intensifier la collaboration interfacultaire en choisissant un terrain commun d'étude et faire participer activement, et d'une manière spécifiquement universitaire, notre Alma Mater à l'œuvre belge au Congo, tel était en somme le double but que je proposais d'atteindre.

Les questions à étudier sont nombreuses au Congo ; il en surgit en tout point du territoire et de toute nature. Le périple que je fis à la Colonie au printemps de 1956 me l'avait démontré.

Cherchant un terrain d'action, nous avons rencontré, au Katanga, une situation dont la gravité et l'urgence ont d'emblée fixé notre attention.

De quoi s'agit-il ?

La richesse des gisements miniers du Haut-Katanga a provoqué, en cinquante ans, une intense industrialisation, principalement en trois centres : ceux d'Élisabethville, de Jadotville et de Kolwezi, situés à peu près à égale distance le long d'un axe de 300 Kms de longueur. Dans l'ensemble de ces trois centres sont condensés de 300.000

à 400.000 indigènes, alors que, dans les immenses espaces de l'arrière-pays, on compte environ deux personnes au Km<sup>2</sup>.

Dans les centres dits extra-coutumiers, la population indigène atteint aujourd'hui des proportions inquiétantes. De provenance rurale, elle s'est rassemblée là tout d'abord pour les besoins de la main-d'œuvre industrielle, mais elle ne cesse de croître, en raison d'un exode continu des campagnes vers ces centres et parce qu'une efficace surveillance médicale ne cesse de diminuer la mortalité et d'accroître plus que proportionnellement les couches d'âge les plus jeunes.

Cet accroissement dans des logements exigus, sur de petites parcelles dépourvues de terrains cultivables, pose des problèmes psycho-sociaux sérieux. La femme indigène, traditionnellement accrochée aux travaux de la terre, n'a plus rien à cultiver et souffre de désœuvrement. Le nombre de gens âgés ou pensionnés croît sans cesse. Leurs loisirs sont insuffisamment organisés. Les progrès de la mécanisation et l'automatisation dans les entreprises industrielles sont tels que malgré l'accroissement substantiel de production, les besoins de main-d'œuvre n'augmentent pas et n'augmenteront pas proportionnellement au rythme d'accroissement de la population. Le spectre du chômage apparaît ; on envisage avec beaucoup d'inquiétude le sort des jeunes générations. De tout ceci peut naître du mécontentement et des troubles sociaux, avec leurs graves conséquences.

On se trouve donc, dans les centres extra-coutumiers du Katanga, devant un problème fondamental. Il n'est d'ailleurs pas spécifique au Katanga : la situation est bien plus dramatique encore à Léopoldville.

De leur côté, les milieux ruraux du Haut-Katanga sont restés fort arriérés : les conditions de vie des indigènes y sont précaires, leurs revenus médiocres, leur évolution culturelle lente. Sans une action profonde, il sera impossible d'empêcher ces populations d'émigrer vers

les centres et, à fortiori, d'attirer vers les campagnes le surplus de main-d'œuvre de l'industrie.

Les autorités responsables du Katanga sont parfaitement éclairées sur le danger de la situation, et elles cherchent des remèdes. Le Centre d'Études des Problèmes Sociaux Indigènes (CEPSI) d'Élisabethville (créé en 1946, sous le patronage de l'Union Minière, du B. C. K., du C. S. K., etc.) s'est depuis longtemps particulièrement attaché à son étude, mais il n'est pas facile de s'accorder sur des solutions. C'est que le problème est d'une très grande complexité. D'autant qu'à le résoudre sans tenir compte de toutes ses composantes, on risque d'arriver à des compromis qui se révéleraient ultérieurement désastreux. De là la nécessité de recourir aux méthodes scientifiques pour étudier, en une fois, tous les aspects de la question avec le concours de toutes les disciplines intéressées. Sur ce principe, le CEPSI rencontre parfaitement l'Université de Liège et, dès lors, l'action s'engage rapidement.

Les premiers pourparlers entre le CEPSI et l'Université de Liège ont lieu à Élisabethville en août 1956. Une heureuse coopération est projetée et va s'établir et se poursuivre entre le CEPSI et l'Université de Liège. La Commission Administrative du Patrimoine de notre Université approuve les contrats en octobre, et, quelques jours plus tard, une Commission préparatoire à la constitution de la première mission FULREAC commence ses travaux à Liège.

En janvier 1957, la Commission Administrative du Patrimoine choisit les membres de la première Mission FULREAC. Placée sous la direction du Dr BRULL, professeur à la Faculté de Médecine, elle comprend un sociologue, le professeur CLEMENS ; un psychologue, le professeur PAULUS ; un spécialiste de la biologie végétale, le professeur BOUILLENNE ; un spécialiste de la biologie animale, le professeur DAMAS ; un nutritionniste, le professeur LAMBRECHTS ; un géographe, le professeur

TULIPPE ; un agronome, le professeur NOIRFALISE de Gembloux, et un pédologue, M. BOURGUIGNON, de Liège.

Le premier séjour de la Mission est précédé d'un voyage préparatoire du professeur BRULL, qui a lieu en janvier et février 1957. Les autres membres de la Mission le rejoignent à Élisabethville le 19 février. Ils séjournent au Katanga jusqu'en mai, parcourant chaque jour le terrain, se retrouvant le soir autour de la table ronde pour confronter leurs vues et les résultats de leurs investigations.

Les conclusions des travaux préliminaires sont exposées au cours d'une séance académique, à E'ville, le 26 avril 1957, en présence des autorités et d'un représentant du Gouverneur général, venu spécialement de Léopoldville.

Ces conclusions ont été publiées depuis.

Faute de temps, je ne puis envisager de les exposer toutes ici ; mais je voudrais m'étendre quelque peu sur l'une des plus importantes d'entr'elles.

La Mission FULREAC, à l'unanimité de ses membres, estime que la seule solution valable pour décongestionner les centres extra-coutumiers est d'attirer les populations excédentaires dans le milieu rural, et qu'il convient dès lors de concentrer immédiatement ses efforts sur l'amélioration de l'économie rurale. Cette position fondamentale, prise par la Mission FULREAC sur la base d'une argumentation solidement étayée, entraîne l'approbation des autorités de la Colonie.

Tout le monde étant donc d'accord sur le principe, la Mission s'efforce de trouver un moyen approprié de passer à l'action. C'est ainsi que naît l'idée de créer des *Centres expérimentaux de formation et d'action rurale*, dans certaines régions bien délimitées du Haut-Katanga, qu'il s'agit de mettre en valeur, techniquement, économiquement et culturellement, dans l'intérêt des indigènes et avec leur concours.

La conception de ces Centres repose, dans l'esprit de

la Mission, sur quatre notions que l'on peut résumer de la manière suivante :

1. Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, il faut « encadrer » l'indigène. C'est à ce prix seulement qu'il est actuellement éduicable et qu'il pourra progresser dans le milieu rural.

Cet encadrement suppose que chaque Centre soit placé sous la direction d'un spécialiste blanc, assisté d'adjoints blancs ou noirs.

La première notion est donc la *notion d'encadrement*.

2. La culture, l'élevage, la pêche, exigent sans aucun doute une étude scientifique très complète de tous les facteurs en cause : biologiques, climatologiques, pédologiques, mais encore, et surtout, une formation psychosociale des indigènes. Pour réussir à faire exécuter une pratique donnée, rien ne sert de l'imposer (les résultats de la méthode des paysannats indigènes le démontrent) ; il faut proposer à l'indigène un modèle et obtenir qu'il l'imité, en attendant qu'il le *comprenne*. En un mot, il faut préparer des *élites rurales noires* — je veux dire des agriculteurs de valeur — qui serviront d'exemples entraînants dans leur milieu, et formeront à leur tour de nouvelles élites qui essaieront plus tard et participeront à de nouveaux centres.

La seconde notion est donc la *notion d'imitation d'un modèle et de l'essaimage*.

3. Tous les éléments du psychisme, du milieu social et des pratiques suivies par les indigènes sont interdépendants. Il faut donc, simultanément, et dans le même sens, agir sur les hommes, sur les femmes et sur les jeunes ; il faut aussi combiner l'apprentissage des techniques culturelles, l'enseignement de base et la formation professionnelle, les services sociaux ; il faut encore faire collaborer toutes les personnes et les institutions qui ont une responsabilité dans les zones envisagées.

La troisième notion est donc *la notion de polyvalence des centres*.

4. L'action proposée n'a jamais été tentée sous cette forme. Nous sommes bien en présence d'une première expérience qui doit être suivie pas à pas, dans tous les secteurs, sous contrôle scientifique.

La quatrième notion est donc *la notion du caractère expérimental des centres*.

Le projet de constitution de ces Centres a reçu, de la part des institutions intéressées et de la Colonie, un accueil extrêmement favorable. De nouveaux accords ont été conclus, au mois de mai, entre le CEPSI et l'Université de Liège, pour permettre la poursuite des études par des chefs de mission (professeurs de notre Université ou de la Faculté agronomique de Gembloux), ou par des chargés de mission (collaborateurs de ces professeurs). Dès le mois de mai, et progressivement, des chargés de mission ont été mis en place, en vue de poursuivre les prospections.

Enfin, au mois d'août dernier, des chefs de mission ont gagné le Katanga pour trouver un terrain favorable à l'établissement de notre premier Centre. Cette Mission était composée, outre du directeur, du nutritionniste, du sociologue et du pédologue, d'un géologue, le professeur P. FOURMARIER, d'un spécialiste horticole, le professeur LECRENIER de Gembloux, d'un zootechnicien, le professeur HENNAUX de Gembloux, d'un phytotechnicien, M. VANDERWEYEN et d'un spécialiste du génie rural, le professeur SINE de Gembloux.

La majeure partie de nos chefs de mission sont actuellement encore sur le terrain, dans la région située au Sud-Est du lac de retenue de la Lufira, à quelques kilomètres de la nouvelle route É'ville-Jadotville. Il y a là plusieurs centaines d'hectares de bonnes terres, avec d'excellentes possibilités d'irrigation. La Mission y étudie systématiquement le terrain et met au point les

éléments de l'organisation du premier Centre que nous espérons y installer.

Le problème présente beaucoup d'inconnues à la fois.

Le territoire choisi, il faut que nos agronome, phyto-technicien, zootechnicien, pédologue, le prospectent soigneusement et déterminent les qualités des terres ; que notre spécialiste du génie rural et notre géologue établissent les diverses possibilités d'irrigation. Ces travaux conduiront à des projets de mise en valeur dont le coût doit être soigneusement calculé. Il faudra, parallèlement, apprécier la production possible, qualitativement et quantitativement, et notre économiste aura, nanti de ces informations, à juger des résultats économiques du rendement de l'agriculture que pourront y développer les Noirs ainsi que de la rentabilité et du rythme des investissements que pourront y consentir les autorités responsables.

Si l'opération s'avère intéressante, nos sociologue, ethnologue, psychologue et pédagogue devront, avec le concours du médecin, de l'hygiéniste, du nutritionniste et du juriste, étudier les méthodes de recrutement des fermiers qui seront conviés à s'installer sur notre territoire, à organiser leur vie et celle de leur famille en fonction des buts à atteindre, créer les villages expérimentaux, les écoles... Le tout devra être coiffé de services comptables et administratifs appropriés. Viendront parallèlement les études sur les possibilités d'extension, d'essaimage, toute l'action étant orientée de manière à attirer progressivement un nombre de plus en plus grand de familles indigènes.

On voit tout de suite que la succession des questions à résoudre nécessite le concours des disciplines les plus variées, tant les problèmes sont interconnectés et complexes. Tout doit se faire pas à pas, en ne laissant surtout rien au hasard.

Sans doute, le démarrage de notre action au Congo a été foudroyant ; mais ceci ne doit pas nous conduire à



un optimisme prématuré. L'expérience est d'une ampleur singulière. Les difficultés sont telles que tout le mécanisme du système doit s'édifier au fur et à mesure d'études scientifiques progressives dont la rigueur ne peut souffrir d'aucune impatience.

Si notre expérience réussit au Katanga, elle doit réussir ailleurs : elle a donc une portée considérable. On attend de nous une contribution importante au choix et à l'élaboration des méthodes propres à résoudre le problème crucial que j'évoquais en commençant cette allocution : fixer les populations rurales sur des terres valorisées, bloquant ainsi l'immigration vers les centres, et surtout éponger le surplus de la main-d'œuvre des centres miniers. C'est un véritable retour à la terre qu'il faut susciter, en rendant la brousse suffisamment attirante, et suffisamment rentable, afin — comme le disait M. GREVISSE, Directeur du CEPSI — « que les citadins acceptent de s'y installer sans avoir l'impression d'y déchoir ».

\* \* \*

Mesdames, Messieurs, l'Université de Liège a désormais, dans notre Colonie, une splendide tâche à remplir. Elle l'accomplit grâce à la collaboration désintéressée d'un groupe de savants appartenant à nos Facultés, ainsi qu'à la Faculté agronomique de Gembloux.

Ces hommes, je les ai vus et entendus, sur le terrain et autour de la table ronde. Ils avaient quitté leur famille, leurs laboratoires. Ensemble, ils ont travaillé à établir un plan de mise en exploitation. Ils se sont enrichis d'expériences africaines et se sont rendu compte de la valeur du travail en équipe : l'Université a vu se réaliser une collaboration sur un plan inconnu à ce jour. De plus, chacun d'eux a fait, pour lui-même et ses collaborateurs, une ample moisson d'idées neuves qui seront,

j'en suis sûr, l'origine de fructueuses recherches dans les laboratoires et séminaires de nos Facultés.

Je dis aujourd'hui à chacun de ces hommes : « vous avez bien mérité de notre Université », et je rends un hommage de particulière gratitude au Directeur de la Mission, le professeur BRULL, qui, pour le seul renom de l'Université de Liège, a accepté d'écrasantes responsabilités. Il a réussi, au-delà de toutes les espérances, à conduire notre équipe, la main dans la main, avec cette fraternelle simplicité, cette indépendance et cette sûreté dans l'action qui caractérisent tout son comportement.

Tous ont travaillé avec la conviction profonde que l'Université de Liège veut non pas accomplir au Congo une œuvre spectaculaire dans le plus bref délai, mais bien réaliser, en l'entourant de toutes les garanties scientifiques, une expérience, difficile certes, qui, si elle réussit, pourra constituer le point de départ d'une nouvelle politique sociale indigène.

*Après que l'assemblée eut entendu deux extraits des « Indes galantes : Invocation et Hymne au Soleil » de J. Ph. Rameau, Monsieur le Recteur poursuit :*

EXCELLENCES,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie les Représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes Autorités judiciaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les Représentants des établissements de Haut Enseignement, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime une nouvelle fois ma gratitude au Maître Fernand QUINET, Directeur du Conservatoire de Liège, à l'Orchestre de la Ville, au Maître ANSPACH, à la Chorale

universitaire et au Professeur BODART, ordonnateur de cette cérémonie, pour leur très précieux concours.

Je déclare ouverte l'année académique 1957-1958.

Vive le Roi !

*La chorale universitaire exécute l'hymne national ; la foule s'écoule lentement et Monsieur le Recteur reçoit ses invités à la Salle des Professeurs.*